

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 14 novembre 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 20 novembre 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel,

Absents excusés : ROUX Lorraine, BRUEL Laurent, DAUSSY Michael, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT RONALPIA:

Vu la volonté de la Communauté de Communes de soutenir l'entrepreneuriat social et de favoriser l'émergence de projets à fort impact sur son territoire,

Vu le partenariat engagé depuis 2021 avec Ronalpia, structure d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs sociaux en Auvergne-Rhône-Alpes, qui détecte, sélectionne et accompagne des porteurs de projets dans les territoires fragiles ou ruraux,

Considérant le bilan du partenariat à l'échelle du Pays Roannais,

Considérant les objectifs pour l'année 2026 visant à consolider l'accompagnement des porteurs de projets, déployer de nouveaux formats en amont de la création et pour les structures en développement, et poursuivre l'animation de l'écosystème local par des événements tels que « Impacte ton territoire » ;

Considérant le modèle de contribution financière proposé, harmonisé avec les autres EPCI partenaires, prévoyant un montant de 3 000 euros si des projets sont accompagnés sur le territoire de la CCPU et de mille trois cents euros si aucun projet n'est soutenu afin de couvrir les frais de détection et de sélection,

Suite à l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE :

Article 1er : De renouveler la convention avec Ronalpia pour l'année 2026 ;

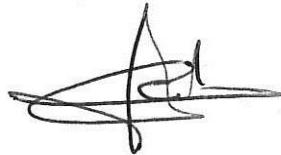
Article 2 : D'autoriser le versement des subventions prévues ;

Article 3 : D'autoriser le Président à signer la convention et les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 20 novembre 2025

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...

Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de réception de l'AR: 25/11/2025

042-244200820-DE_078_2025-DE
A G E D I